



Fausse déclaration à l'assurance, faux constat

Par **aude8678_old**, le **01/10/2007** à **19:29**

Bonjour,
Au mois de juin dernier, j'étais arrêtée à un feu rouge, et lorsque que le feu est passé au vert, mon véhicule à légèrement touché le véhicule de devant (environ 10 km/h).
Je descend donc du véhicule afin de vérifier que l'autre voiture n'a rien, ce qui était le cas, même pas une rayure, rien. Les propriétaires (de personnes âgées d'environ 60 ans), prennent tout de même la plaque et mon numéro de téléphone, mais aucun constat n'est fait, car il n'y avait aucun dommages.
Le surlendemain, la femme (qui ne conduisait pas le véhicule lors de "l'accrochage"), m'appelle, et me dit qu'elle a appelé son garage et que sa voiture en a pour 800€ de réparation (elle n'est pas passée à son garage, elle a juste appelé), et qu'elle à besoin de 15 séances de kiné, à cause de l'accident!!!! Elle me précise également qu'elle à fait un constat à son assurance, en expliquant les faits.
Mon assureur me contacte dans la semaine en me demandant quelques papiers, et me dit que l'affaire sera régler à l'amiable.
Cependant hier mon assurance m'appelle et me dit que je vais devoir payer une franchise de 3000 €, afin de régler les réparations et les frais de kiné, et qu'en plus de tout ça, je vais avoir un gros malus, car il y a des dommages corporels!!! Alors qu'il n'y avait absolument rien lors de l'accro à 10 km/h, et qu'une personne de 60 ans, accident de la route ou non à forcément besoin de séances de kiné vu son age.
La constat que le couple a envoyé à l'assurance, ne m'a jamais été transmis et je ne l'ai pas contresigné.
Y'a t-il un moyen de me retourné contre ce couple malhonnête!!!!
Petite précision, je suis jeune conductrice, j'ai mon permis depuis 1 an et demi et il y avait 2 témoins dans ma voiture, qui peuvent appuyer mon discours.